



CHARGÉ DE MAINTENANCE EN ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE, APPLIQUÉE AU GÉNIE CIVIL (CMENGC)



Objectifs :

- Expertiser des installations existantes et proposer des solutions de réparation ou de remplacement.
- Suivre et participer à des chantiers de maintenance, réparations, travaux neufs ou démantèlement dans les conditions particulières d'un site nucléaire (traçabilité, sécurité, radioprotection, sûreté des installations).
- Réaliser un travail de chantier en allant progressivement vers l'encadrement d'une équipe.

Métiers / Missions :

- Travaux de mise aux normes environnementales
- Travaux de construction
- Expertise
- Travaux de démantèlement

La formation conduit aux métiers de chargé de travaux, chef d'équipe, assistant technique. Cette formation séduit les grands acteurs du secteur (EDF, Bouygues, Vinci...).

Entreprises concernées : entreprises de BTP, génie civil ayant une activité sur site nucléaire ou travaillant en assistance technique.

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un BTS ou DUT dans le domaine du génie civil, bâtiment, travaux publics.
- Être motivé par un métier de terrain.
- Accepter la mobilité géographique.
- Avoir un casier judiciaire vierge et obtenir un accord de la Préfecture pour entrer sur site nucléaire suite à une enquête du Ministère de l'intérieur.
- Une visite médicale du travail spécifique sera réalisée.
- **Inscriptions exclusivement en ligne : inscription.irup.com**

Organisation du cursus :

- **12 mois en alternance** (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- **2/3 du temps** en entreprise.
- **600h** de formation à l'IRUP.
- **Début des cours en septembre.**

Validation :

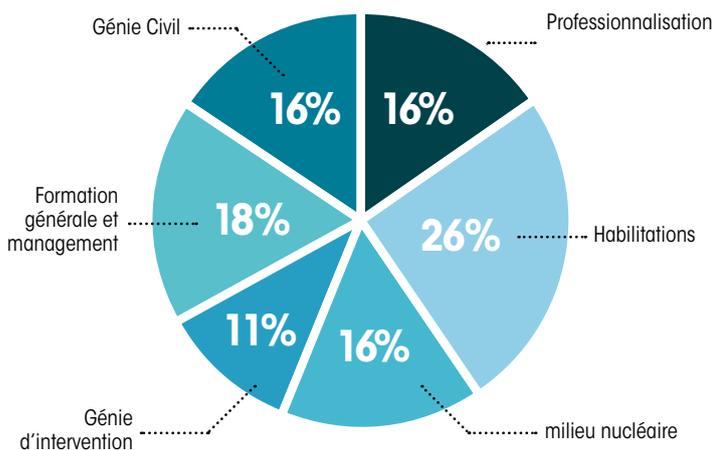
Certification professionnelle de niveau III (bac+2) enregistrée au RNCP «Chargé de Maintenance en Environnement Nucléaire» mention IRUP d'application au génie civil.

Contenu de la formation :

Habilitations nucléaires :

- SCN 1 et 2 : Savoir en commun du Nucléaire
- CSQ : Complément Sureté Qualité
- RP 1 et 2 : Radioprotection 1 et 2

Formation académique :



Formation professionnelle :

Réalisation ou préparation d'interventions dans le cadre de chantiers de génie civil nucléaire (maintenance, réparations, travaux neufs, démantèlement).

Les + de la filière :

- **Le Pôle Nucléaire** : une filière complète, ouverte à la poursuite d'études, du bac au diplôme d'ingénieur.
- **2 chantiers-école** permettant de réaliser des travaux pratiques.
- **Certification CEFRI-F et ISO 9001.**
- **Agrément EDF-CIN** (Formation Commune des Intervenants du Nucléaire).
- **Partenariats** avec des acteurs du monde nucléaire : ENEN, I2EN, WIN, SFEN, COPSAR, IFARE, Nuclear Valley.
- **Mise en relation** entreprises-candidats.
- **96% d'insertion** dans les 6 mois suivant la formation.
- **Référence incontournable** de la formation nucléaire française : + de 1200 personnes formées ou en cours de formation au sein du département nucléaire.
- **Un atelier de 1 200 m²**, en partie dédié au nucléaire sur le site du Campus Industriel.
- **Une équipe pédagogique** constituée de donneurs d'ordres capables de retranscrire la politique industrielle des principaux acteurs du nucléaire.

Campus Industriel :

2 rue Copernic
42100 Saint-Étienne



Les + de l'IRUP :

- **5 univers de formations** pour répondre à tous les besoins et à toutes les envies.
- **2 sites** (Site Fraissinette et Campus Industriel : + de 10 000 m² dédiés à la formation dont 1 200 m² d'ateliers).
- **Plus de 20 ans de savoir-faire** dans le développement et la conduite de formations en alternance.
- **Un service « recrutement »** dédié à l'accompagnement et à la recherche d'entreprises d'accueil.
- Des formations en alternance **conçues et reconnues par les professionnels.**
- Des promotions **à taille humaine** permettant un réel partage d'expériences.
- **Un suivi personnalisé assuré par un double tutorat** (tuteur IRUP issu du monde professionnel + tuteur entreprise).
- Une équipe pédagogique composée **d'enseignants et de professionnels.**
- **3000 diplômés.**

Modalités financières :

- **Frais de traitement de dossier** : 45 € à la charge de l'apprenant (30 € pour les boursiers sur justificatif).
- **Pas de frais de scolarité** : ni dans le cadre du contrat d'apprentissage ni dans celui du contrat de professionnalisation. Dans le cadre du contrat de professionnalisation : coût de la formation à la charge de l'entreprise. Rémunération de l'apprenant selon les règles en vigueur.
- **Pour les salariés dans le cadre de la Formation Continue** : nous consulter.

CONTACT

Aude PATOUILARD
04.77.46.51.13
apatouillard@irup.com

